

Maasmechelen, 30 mai 2021,

Objet : Notification de l'assurance obligatoire

Chéri,

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Délégués (VDA), la majorité des clubs a décidé de suivre le dossier de licence proposé par le VDA.

Concrètement, cela signifie qu'à partir du 1er juillet 2021, tous nos membres seront assurés individuellement via une assurance (licence) souscrite par le VDA pour les activités de notre association. Vous trouverez plus d'informations dans l'annexe "les licences".

Ce changement signifie que pour l'année 2021, le club devra payer 4,00 € par membre (forfait de base) au

VDA. En 2021, le club prendra en charge l'assurance de 4,00 €. À partir du 1er janvier 2022, celle-ci sera de 7,00 € (forfait de base) par membre. De ce fait, nous serons contraints d'augmenter la cotisation de 15 € à 25 € pour 1 an et de 25 € à 40 € pour 2 ans.

Nous vous demandons de remplir le document ci-joint 'adhésion' et de le renvoyer par courrier à eef.hermans@hotmail.be . Nous devons transmettre les données (et la date de naissance) de tous les membres à la VDA et de cette façon, nous sommes sûrs d'avoir des informations correctes.

Malheureusement, cela signifie que les membres qui ont une adhésion à 2 noms devront choisir lequel d'entre eux sera membre.

À l'avenir, nous voulons également travailler avec le système des membres de la famille, de sorte qu'un 2e,

3e, 4e... Une 2ème, 3ème, 4ème personne de la même famille peut adhérer pour 7 euros par an et ainsi bénéficier également de l'assurance du VDA sur nos activités.

Chaque membre recevra à son domicile, début juillet 2021, une carte de licence semblable à une carte bancaire.

La cotisation ne peut être payée que par virement bancaire.

Avec mes salutations sportives, Martin Martens - Eef Hermans mmartens@besix.com -- eef.hermans@hotmail.be



# Membre BVDS – CBBA

Détails du propriétaire :

Prénom : …………………………………………………………………………………………………………….

Nom de Famille : ………………………………………………………………………………………………………

Date de naissance: …………………………………………………………………………………………………..

Rue : …………………………………………………………………………………………………………………………

Numéro de maison: ……………………………. Numéro de bus: ……………………………………………

Numéro postal : ……………………………… Municipalité :………………………………………………..

Pays: ……………………………………………………………………………………………………………………………

GSM: ………………………………………………………… Téléphone: ……………………………………………..

Adresse électronique : ……………………………………………………………………………………………..... Chien de données : Nom du chien : …………………………………………………………………………………………………………….

Numéro de pedigree (le cas échéant) : ……………………………………Numéro du chip: ………………………

Date de naissance : ……………………………………………………………………………………………………….. Détails de l'adhésion Veuillez indiquer ce qui est applicable : 0 Adhésion d'un an avec assurance de base 25 0 2 ans d'adhésion avec assurance de base 40€ 0 Je suis assuré par le club.................................................................................. et ne paie que la cotisation sans assurance (15€ pour 1 an, 25€ pour 2 ans) Les membres qui participent à des compétitions à l'étranger doivent choisir l'assurance étendue. Cette assurance s'applique à la participation aux concours dans le monde entier L'adhésion et l'assurance ne sont valables qu'après réception du paiement sur le numéro de compte. KBC IBAN BE84 7350 0131 6659 BIC : KREDBEBB (Eva Hermans BVDS). Le paiement et les formulaires remplis doivent être en notre possession avant le 24/01/2022. PS : merci d'envoyer votre formulaire à [eef.hermans@itzu.eu](mailto:eef.hermans@itzu.eu); paiement des frais d'inscription : numéro de compte: BIC KREDBEBB - BE84 7350 0131 6659